

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 56.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2023

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 12
- Votants : 13 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 13 (13 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le six novembre deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-trois octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MORENO Juan, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre.

Représenté : SCHÜLER Jean représenté par LOMBARD Pascal à qui il a donné procuration.

Absents excusés : ARLAUD Véronique, D'HEILLY Alain, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, TENOUX Gérard.

ORDRE DU JOUR : Réalisation d'un emprunt au budget annexe des déchets ménagers (Modernisation des déchetteries – 1^{ère} phase) / Délibération modificative

Lors du vote de la décision modificative n°1 du 19 juin 2023 il a été inscrit un emprunt de 1 010481€ pour financer les investissements de l'année.

A ce jour, compte tenu de l'avancement des projets il apparaît opportun de réaliser un emprunt pour l'opération d'investissement « Modernisation des déchetteries – 1^{ère} phase ».

Six organismes de crédits ont été consultés : la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole, la Banque des Territoires, ARKEA Banque, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, et la Banque Postale.

Quatre organismes ont répondu à cette consultation : le Crédit Agricole, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, la Banque des Territoires et la Banque Postale.

Le contrat de prêt économiquement le plus avantageux et permettant de maîtriser au mieux la dette de la CCSB est celui proposé par la Banque Postale avec les principales caractéristiques suivantes :

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Banque retenue : Banque Postale

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 215 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer la modernisation des déchetteries – 1^{ère} phase DETR 2023

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2039

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant: 215 000,00 EUR
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 17/01/2024, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,09 %
Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : constant
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve la souscription d'un au budget annexe des déchets ménagers, aux conditions mentionnées ci-dessus et autorise le président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt avec la Banque Postale.

La présente délibération abroge la délibération du bureau communautaire n° 41.23 du 06 novembre 2023 transmise le 14 novembre 2023 en préfecture.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 06 DEC. 2023